



Résidences d'idéation Ocim

Pour qui ?

- Professionnels / professionnelles
- Chercheurs / chercheuses
- Entrepreneurs et entrepreneuses de la culture
- Artistes-chercheurs / artistes-chercheuses

L'Ocim lance un nouveau programme de résidences d'idéation financées, **d'une durée de 4 semaines à 9 semaines**. Ces résidences s'adressent aux chercheurs, aux professionnels des musées et du patrimoine, aux entrepreneurs culturels et aux artistes-chercheurs.

Elles sont destinées à accueillir à l'Ocim des collègues souhaitant bénéficier de temps et de liberté pour faire avancer la réflexion sur une idée, un projet ou une recherche en cours, tout en s'appuyant sur les ressources de l'Ocim.

Chaque année, l'Ocim proposera un thème qui pourra être décliné en deux résidences, l'une pouvant être réalisée entre avril et juillet, et l'autre entre septembre et décembre.

L'idéation en bref :

Processus créatif et itératif qui favorise l'innovation collaborative. Elle porte en elle la capacité de générer des idées nouvelles pour répondre à un problème donné.

THÈME
2023

Pratiques
décoloniales

L'Ocim lance un appel pour toute personne intéressée à réfléchir sur la notion des **pratiques décoloniales** dans les milieux muséal et patrimonial. La notion de décolonisation est aujourd'hui un enjeu sociétal majeur qui dépasse largement la sphère des musées. Alors que la décolonisation est souvent associée à la question de la restitution des objets – un enjeu fondamental et important en contexte contemporain – cet appel concerne tout particulièrement les propositions d'idéation sur les différentes pratiques nécessaires aujourd'hui pour requestionner les héritages coloniaux des institutions muséales et patrimoniales, sous tous les angles, que ce soit dans les thèmes d'expositions, les modèles organisationnels et les politiques institutionnelles, les nouveaux récits et modèles pour les musées au XXI^e siècle, les nouvelles pratiques de médiation avec et pour les publics, etc. Seront également appréciées les propositions souhaitant faire avancer la réflexion sur les pratiques décoloniales dans les institutions hors du champ des musées d'ethnographie (ex. : la pensée et les pratiques décoloniales dans les musées d'histoire naturelle).

Chaque résidence proposera la possibilité de réaliser un court séjour de 3 à 5 jours dans une institution partenaire du réseau de l'Ocim. Dans le cadre du présent appel, la personne pourra effectuer un séjour au Muséum d'Histoire naturelle de Neuchâtel (MHNN). Les frais de transport seront financés par l'Ocim. Les frais d'hébergement à Neuchâtel seront gracieusement offerts par le MHNN. Ces courts séjours sont la possibilité pour chaque résident de mieux se familiariser avec une institution muséale du réseau de l'Ocim ainsi que d'avancer l'idéation avec leurs équipes.

Immersion
dans les musées
européens

MUSÉUM
D'HISTOIRE NATURELLE
NEUCHÂTEL

Objectifs du
programme

Les résidences d'idéation ont pour objectif de promouvoir la rencontre des idées et des disciplines pour faire avancer la réflexion sur les dynamiques et enjeux dans le monde muséal et patrimonial. Ce programme vise également à encourager la coopération et la création de réseaux résilients entre les acteurs intéressés par les musées, le patrimoine et la culture scientifiques et techniques. Il constitue une opportunité pour stimuler la création de nouvelles idées et ainsi créer les conditions favorables pour nourrir l'intelligence collective.

Conditions d'accueil

Les personnes en résidence d'idéation bénéficieront d'un soutien financier jusqu'à 3 000 € qui servira exclusivement à couvrir les frais d'hébergement à Dijon (réservations assurées par l'Ocim) ainsi que les frais de transport aller-retour pour rejoindre et repartir de Dijon (train ou avion, classe économique). Les frais de restauration et de transport à Dijon pendant la résidence ne sont pas pris en charge.

Les personnes seront accueillies dans les bureaux de l'Ocim à l'Université de Bourgogne (centre-ville) et se verront assigner un espace de travail ainsi qu'un ordinateur. Elles recevront un

badge d'accès et bénéficieront d'un statut de visiteur à l'Université.

À noter que les personnes en résidence ne se verront pas octroyer un contrat de travail ; par conséquent, il leur est recommandé d'avoir une assurance personnelle en règle couvrant toute la période de résidence. Les personnes sont également responsables de l'obtention de tout titre de séjour nécessaire pour réaliser la résidence (ex. : visa), l'Ocim n'étant pas en mesure de parrainer une demande de séjour.

Qui peut postuler ?

Les résidences d'idéation sont ouvertes à toute personne, indépendamment de son champ disciplinaire, sa nationalité, son niveau d'étude atteint ou sa langue d'usage (un niveau minimal de français est néanmoins requis afin d'interagir avec l'équipe de l'Ocim et de permettre aux résidents de présenter leur travail dans le cadre d'un séminaire ou d'une conférence publique).

Ne sont pas éligibles les étudiants inscrits dans des programmes de Master ou Doctorat, en France ou à l'étranger, ainsi que les chercheurs postdoctoraux sous contrat de recherche/travail.

Comment postuler ?

Deux appels à candidatures seront lancés chaque année, en octobre et avril. Le présent appel concerne les candidatures pour les résidences à réaliser **entre avril et juillet 2023** et devront être envoyées au plus tard le **3 janvier 2023**. Celles-ci devront inclure les documents suivants, rédigés en français ou en anglais, et envoyés au format PDF à aurelie.de-vos@u-bourgogne.fr :

- une proposition d'un projet de résidence (3-5 pages) détaillant : i) les objectifs et l'adéquation à la thématique des pratiques décoloniales ; ii) la pertinence de la réalisation du

projet à l'Ocim ; iii) les dates de résidence souhaitées ou, à défaut, le nombre de semaines souhaitées (minimum 4 semaines et maximum 9 semaines).

- un CV complet
- un calendrier du projet à réaliser (jalons principaux) et retombées proposées (ex. : publication, conférence publique, exposition-conférence, exposition, etc.)

> L'appel pour les résidences à effectuer entre septembre et décembre 2023 sera publié début avril 2023.

Évaluation et annonce des résultats

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection :

- **Marie-Laure Baudement**, directrice Pôle culture, Université de Bourgogne, France
- **Alex Frame**, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication et coordinateur du réseau FORTHEM, Université de Bourgogne, France
- **Ludovic Maggioni**, directeur, Muséum d'Histoire naturelle de Neuchâtel, Suisse
- **Véronique Parisot**, Directrice de l'Institut Denis Diderot « Éducation, Formation, Culture », Université de Bourgogne, France
- **Mathieu Viau-Courville**, directeur, Ocim, Université de Bourgogne / MESR, France

L'évaluation des candidatures se fera sur base des documents soumis et des entretiens pourront être proposés. Le comité appréciera tout particulièrement le caractère innovant du projet proposé ainsi que l'expertise des personnes candidates à mener le projet.

Les candidats et candidates seront informés des résultats par courriel au plus tard le **13 janvier 2023**.

Pour toute question ou information complémentaire, les candidats et candidates sont invités à prendre contact avec l'Ocim, à l'adresse suivante : aurelie.de-vos@u-bourgogne.fr

Les résidences d'idéation sont rendues possibles grâce au soutien financier du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à l'appui de l'Université de Bourgogne.